

Compte rendu du CST du COSTEA

Le 09-10 Octobre 2018, à l'AFD Paris

Participants (31) : Hichem AMICHI (Purpan) ; Frédéric APPOLIN (AVSF) ; Camille AYALA (AFEID) ; Akiça BAHRI (INAT) ; Quentin BALLIN (AFD) ; Mathieu BOCHE (AFD) ; Pascal BONNET (CIRAD) ; Sami BOUARFA (AFEID) ; François BRELLE (AFEID) ; Caroline COULON (AFEID) ; William's DARE (CIRAD) ; Etienne DRESSAYRE (BRL) ; Benoit FAIVRE DUPAIGRE (AFD) ; Samir EL OUAAMARI (AGTER) ; Khaly FALL (SAED) ; Olivier GILARD (AFD) ; Jean Philippe FONTENELLE (Bordeaux) ; Jean Louis FUSILLIER (CIRAD) ; Jean Yves GROSCLAUDE (AFEID) ; Alexia HOFMANN (AFD) ; Jean François KIBLER (GET) ; Vincent KULEZSA (SCP) ; Solène LALOUX (CACG) ; Julien LECOLLINET (SCP) ; Alexandre LEYVASTRE (AFD) ; Florence MALEBRE (indépendante) ; Aurore MANSION (GRET) ; Serge MARLET (CIRAD/CILSS) ; Zacharie MECHALI (AFD) ; Florence PINTUS (OIEAU) ; Dominique ROLLIN (AFEID) ; Sidy Mohamed SECK (UGB) ; Abdelillah TAKY (ORMVA Gharb) ; Anne Sixtine VIALLE (AFD) ; Bernard VINCENT (AFEID-IRSTEA).

Ordre du jour

Cette réunion du Conseil Scientifique et Technique (CST) intervient six mois après le Comité de Pilotage du 06 Avril 2018. Ce dernier COPIL avait initié un travail de mise à plat des procédures, du fonctionnement, et des conditions de réalisation des actions du COSTEA 2, d'une part, et donné un avis sur l'état de maturité de la réflexion sur les différentes actions structurantes en cours de construction, d'autre part, donnant ainsi les orientations au STP pour le travail à conduire d'ici le présent CST.

Depuis avril, outre un travail sur la formalisation des procédures et le lancement du recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, les efforts du STP ont porté en parallèle sur 5 actions structurantes sur lesquelles le COPIL avait émis un besoin de murissement de leur problématisation, par divers moyens (mobilisation d'experts, ateliers, consultation CST...).

Le CST, organe consultatif composé des institutions et individus membres du COSTEA, étant recentré dans son rôle sur les phases de programmation des activités du COSTEA et leur suivi-évaluation, l'ordre du jour de ces deux jours de réunion avait pour but de :

- partager les avancées de 5 actions structurantes qui ont évolué depuis le COPIL du 6 avril 2018 et les enrichir ;
- faire un point collectif sur l'état d'avancement du livre COSTEA ;
- planifier la suite des travaux du COSTEA.

1. Introduction – point d'information sur la gestion et le fonctionnement du COSTEA

(voir le support de présentation – diapos 4 à 11)

Après un rappel des propositions de nouvelles modalités de programmation et de mise en œuvre des actions du COSTEA (diapos 5-7) par l'AFEID, qui, si elles sont validées par l'AFD, figureront dans le manuel de procédures à terme, une présentation de la composition du COPIL reconfiguré (diapo 8-9) et une information sur l'actuelle composition du CST du COSTEA, rassemblant les signataires de la charte (diapo 10), les participants interrogent le STP sur le devenir des notes de cadrage des actions structurantes validées lors du dernier COPIL, et le calendrier pour leur mise en œuvre.

Il est répondu que le STP étant en cours de recrutement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), les appels d'offres ne pourront être lancés qu'une fois l'AMO recrutée, probablement début 2019. D'ici là, le STP va élaborer les Termes de Références des chantiers correspondant aux notes de cadrage validées par le CST. L'objectif est de présenter ces TdR validés au COPIL, pour son information, lequel devrait se tenir au premier trimestre 2019. Le processus de validation des TdR et de lancement des appels d'offre / démarrage des activités s'organise par contre sans recours au COPIL. L'organisation d'une mission de supervision (AFD/AFEID) fin novembre pose aussi une échéance pour avancer sur les termes de références.

La tenue du prochain COPIL est ainsi conditionnée par le démarrage concret de la phase de lancement des chantiers des actions structurantes afin d'en faire état et d'ouvrir la réflexion du COPIL sur des sujets nouveaux ou complémentaires des actuelles actions structurantes.

2. Discussions sur les notes de cadrage en cours d'élaboration

Information d'ensemble sur les AS

(voir le support de présentation – diapos 12 à 17)

Comme évoqué en introduction, les notes de cadrage précédemment validées en COPIL ne font plus l'objet de discussions ou d'informations en CST. A ce stade donc, parmi les 7 actions structurantes à ce jour identifiées et étudiées en COPIL (diapo 13-15), les notes de cadrage à l'ordre du jour du CST sont :

- Réutilisation des eaux *(voir le support de présentation – diapos 18 à 34)*
- Aménagement des bas-fonds *(voir le support de présentation – diapos 35 à 39)*
- Aménagements en zones inondables *(voir le support de présentation – diapos 40 à 50)*
- Services aux irrigants *(voir le support de présentation – diapos 51 à 53)*
- Chantier filières et chantier Ingénierie en zones SAGI *(voir le support de présentation – diapos 54 à 58)*

Point sur l'AS REUTILISATION

La note transmise est issue d'un travail de concertation du STP avec un groupe d'experts français de la réutilisation piloté par Jacques Beraud (SCP), et avec des acteurs du sud réunis lors d'un atelier multi-acteurs organisé à Lyon les 24-25/09/2018. L'atelier, qui a réuni un collectif d'experts Nord/Sud souhaitant se doter de moyens de poursuivre leurs échanges, a eu lieu seulement deux semaines avant le CST (24-25/09/2018), aussi, le STP a présenté au CST les grands résultats de l'atelier et les pistes sur la base desquelles la note de cadrage serait reprise, à savoir i) sécuriser la réutilisation informelle, ii) inscrire la réutilisation dans une gestion de territoire, iii) élaborer des cadres de gouvernance nationaux pour la réutilisation, iv) concevoir et exploiter des filières technologiques de réutilisation. L'action se mettra en œuvre par des chantiers dans les pays représentés à l'atelier (Maroc, Algérie, Tunisie, Palestine, Sénégal, Bolivie), avec une composante transversale. Le contenu actuel de cette action n'a pas fait l'objet davantage de commentaires de la part du CST. Une note « d'enjeux », produit de l'atelier, ainsi que la note de cadrage actualisée seront soumis fin octobre par le STP, avec appui de Jacques Beraud.

Le CST sera destinataire de ces documents pour commentaires sur l'écrit (**délai de réaction du CST : 15j**) et propose d'élaborer ensuite les termes de références (**responsable : STP ; échéance : en amont de la mission de supervision AFD/AFEID de fin novembre**).

Point sur l'AS BAS FONDS

L'ébauche de note transmise est le fruit d'un processus collectif piloté par Jean Louis Fusillier (CIRAD) depuis le COPIL du 06 avril 2018, mobilisant à ce stade principalement des acteurs du Nord, et n'a pas encore impliqué de partenaires du Sud. L'importance stratégique du sujet a été rappelée par l'AFD et le CILSS.

Le CST convient de la nécessité pour le STP de produire une version enrichie de la note de cadrage, avec l'appui de Jean Louis Fusillier (**échéance : 15-novembre**). Les apports prendront en compte les commentaires écrits reçus en amont du CST, ainsi que les points discutés suivants :

- donner une vision d'ensemble des bas-fonds et des enjeux économiques en Afrique de l'Ouest
- établir (sur la base de l'existant) une typologie biophysique et des modes de mise en valeur agricole des bas-fonds afin d'identifier par la suite des terrains et structurer des retours d'expériences ;
- repositionner les questions de gouvernance et d'organisation (de l'eau, du foncier...) ;
- renforcer le lien entre recherche et opérations/politiques et assurer l'utilité des travaux (il a été souligné le manque de valorisation des travaux de la recherche par le passé dans ce domaine, qui n'ont pas assez nourri les programmes d'aménagements de bas-fonds). Pour ce faire, il s'agira de se rapprocher des opérations financées par l'AFD ou par d'autres bailleurs comme la KfW pour bénéficier des documentations disponibles, et des liens avec les acteurs locaux ;
- considérer les zones de bas-fonds dans leur territoire (comprendre leur place dans l'économie des ménages),

Le CST convient aussi de lancer l'élaboration de termes de références d'un atelier courant janvier 2019, à Ouagadougou au Burkina Faso (**co-responsables : Jean Louis Fusillier, l'IRAM, et au niveau du STP Sidy Seck, avec l'implication d'ONG et de représentants de la société civile ouest-africaine ; échéance : 15 décembre**). L'atelier viserait 1) un état des lieux des programmes d'aménagements de bas-fonds en Afrique de l'Ouest (échelle régionale à définir, centrage sur la zone soudanienne ou extension aux zones guinéenne et sahélienne?) ; 2) des retours d'expériences selon la typologie déterminée dans la note de cadrage, dont la pertinence et la robustesse serait alors testée par l'atelier ; 3) un partage des problématiques actuelles de mise en valeur agricole et d'aménagement, autour de quatre dimensions qui pourraient structurer les thématiques de l'atelier : (i) hydrologie et hydraulique (maîtrise de l'eau) (ii) organisation-gouvernance (gestion du foncier, des ouvrages et actions collectives pour les services d'approvisionnement et mise en

marché) (iii) agronomie (niveau d'intensification, diversification) et économie agricole, (iv) environnement (intégration de l'aménagement dans le complexe bas-fonds multi-usages).

Cet atelier devra s'ouvrir à d'autres acteurs qui sont impliqués dans la mise en valeur et dans la gouvernance.

Le CST sera destinataire de ces termes de référence de l'atelier pour commentaires sur l'écrit (**délaï de réaction du CST : 15j**) pour stabiliser la préparation de l'atelier. L'étape d'élaboration des TDR de l'AS sera déterminée suite à la finalisation de la note de cadrage permise par une analyse des conclusions de l'atelier.

Point sur l'AS SERVICES AUX IRRIGANTS

L'ébauche de note étudiée est une version produite par Jean Philippe Fontenelle (Bordeaux Sciences Agro) suite au COPIL du 06 avril 2018, sur laquelle il n'y a pas eu de concertation en amont du CST.

La note est jugée répondre à la commande et propose une méthodologie pour l'analyse des services aux irrigants. Les questions soulevées par le CST portent sur la spécificité de cette action et son articulation avec d'autres AS qui abordent les multiples relations entre irrigants et systèmes (chantier Associations d'irrigants de l'AS SAGI, ou composante gouvernance/organisation de l'AS Bas-fonds...), et sur les lots de connaissances visés par cette action. Un recentrage autour de quelques services hiérarchisés semble nécessaire. La question du financement de ces services devrait être évoquée, tout comme la précision des types d'acteurs pouvant fournir les différents types de services identifiés. L'étude du numérique en tant qu'outil de diffusion de services devrait être introduite.

Le CST propose de déployer et de tester la méthode proposée sur des terrains déjà cibles d'autres AS, ou sur des opérations AFD en cours, tout en faisant une capitalisation des initiatives historiques ayant travaillé sur les services à fournir aux irrigants. Une telle action pourrait informer sur le poids du déficit de performance des irrigants imputable à l'absence de services. Elle permettra également de voir comment ces concepts généraux s'adaptent à des réalités de terrain.

Le CST propose que soit finalisée la note de cadrage par l'identification de terrains dans les trois zones géographiques (le CST ayant évoqué le ciblage du Cambodge et de la Vallée du Fleuve Sénégal) (**responsable : le STP, en lien avec Jean Philippe Fontenelle ; échéance : 15j**) et d'élaborer les termes de références (**responsable : STP ; échéance : en amont de la mission de supervision AFD/AFEID de fin novembre**). Le PARIIS souligne qu'il aborde aussi la question du service aux irrigants à travers le dispositif d'« opérateur de solutions d'irrigation ».

Sur l'AS SAGI – les chantiers filières et ingénierie

Les paragraphes « filières » et « ingénierie » de la note de cadrage étudiés sont ceux résultant de l'atelier Niamey en mars 2018, discutés précédemment au COPIL d'avril 2018, puis transmis au CST par voie électronique pour appel à contributions, sans qu'il n'y ait eu d'apports de contenu depuis Niamey.

Sur le chantier Filières, le CST propose de renforcer la note par une explicitation de l'utilité de ce travail pour l'ensemble des acteurs de la filière, et en premier lieu, les agriculteurs. Il propose aussi d'orienter plus clairement cette action vers la structuration du lien de la SAGI à la filière, et du positionnement de la SAGI avec l'ensemble des acteurs de la filière (SAGI dans son rôle d'accompagnement des agriculteurs et des coopératives, il n'est pas question de redonner à la SAGI son ancien rôle vis-à-vis de la production) dans le cadre de ses prérogatives. Cette action, qui serait un moyen de rassembler au sein d'un même pays les acteurs des filières qui agissent aujourd'hui de manière peu concertée, pourrait poser les bases d'un observatoire des filières, qui suivrait l'évolution des prix et des normes pour l'ensemble de la sous-région couverte par les SAGI. Le titre de ce chantier mérite d'être reformulé.

Sur le chantier Ingénierie, le CST, après avoir repris connaissance du contenu du chantier et des livrables tels que déterminés par la rencontre de Niamey, discute les éléments suivants :

- ce chantier est utile pour
 - répondre aux difficultés rencontrées par les SAGI dans l'exercice de leur mandat de maitre d'ouvrage et de leurs prérogatives définies dans leur lettre de mission, s'inspirant ainsi du partenariat entre les 3SAR et SAED mis en place dans le cadre du projet 3PRD financé par l'AFD
 - porter un regard critique sur la capacité des SAGI à conduire des études préalables;
- sur la notion d'approche participative, il est nécessaire de faire une distinction entre les opérations de réhabilitation (les irrigants sont des acteurs bien avertis et leur contribution à la conception est fructueuse), des opérations de nouveaux périmètres (avec des agriculteurs parfois non expérimentés sur des aménagements hydroagricoles et avec lesquels l'approche participative pourrait peu apporter). L'intérêt de ce sujet, reconnu comme non spécifique aux SAGI, a été confirmé par l'ensemble des acteurs du CST, car, au Nord comme au Sud, les « approches participatives » ne sont pas jugées efficaces.

Sur ces deux chantiers de l'AS SAGI, le CST recommande d'identifier une manière de travailler qui évite le fonctionnement en silo des chantiers, qui mobilise la plateforme et des groupes de travail constitués d'experts Nord/Sud

qui fassent vivre les chantiers.

Le CST propose que le STP finalise les deux chantiers filières et ingénierie en intégrant les commentaires émis pendant le CST et les commentaires écrits demandés à l'AFD avec l'appui d'Etienne Dressayre pour la partie Filières et de François Brelle. Sur le chantier ingénierie, l'AFD produira rapidement des commentaires sur la version de Niamey Sur la base de ces reprises des notes sur les chantiers, les termes de références seront préparés (**responsable : STP ; échéance : en amont de la mission de supervision AFD/AFEID de fin novembre**).

Sur l'AS ZONES INONDABLES

L'ébauche de note étudiée est une version produite par Jean Philippe Venot (IRD) suite aux différents échanges qui ont eu lieu au CST des 17-18 octobre 2017, au COPIL du 06 avril 2018, et lors d'une réunion AFD-STP avec quelques membres du COSTEA le 11 septembre 2018.

Le CST juge suffisamment mûr le contenu de cette note, et émet les remarques suivantes :

- importance d'explicitier les facteurs communs aux trois terrains d'étude proposés et d'explicitier les dimensions qui pourraient être étudiées dans le cadre de chaque terrain
- nécessité de souligner que ces travaux ont pour objectif d'éclairer les décisions d'investissements et les politiques publiques : les travaux sur les 3 terrains déjà identifiés devront être orientés vers un tel objectif et le livrable final également
- dans ces zones de plaines inondables, non seulement l'urbanisation, mais aussi (et surtout en Asie du Sud Est) la densité de population rurale est à prendre en compte : elles introduisent du conflit d'usage et de la multifonctionnalité ;
- après discussion sur le cas des zones de mangroves, même si elles s'inscriraient bien dans une telle réflexion, de par l'attention dont elles sont l'objet dans les discussions internationales, il est recommandé de conserver pour le moment leur exclusion de la note de cadrage ;
- il conviendrait de renforcer les aspects écologiques des aménagements ;
- l'idée d'un terrain en Afrique de l'Ouest est à considérer sur la base de la documentation que l'AFD pourrait mettre à disposition du COSTEA (en Guinée Conakry par exemple), sans retarder le lancement des TDR sur les autres composantes (transversale et chantiers pays).

Le CST propose de finaliser la note de cadrage en prenant en compte ces observations (**échéance : 15j**) et d'élaborer les termes de référence (**responsable : STP ; échéance : en amont de la mission de supervision AFD/AFEID de fin novembre**).

3. Information sur l'avancement du livre et discussions sur le contenu

(voir le support de présentation – diapos 62 à 64)

Les chapitres dans leur état d'écriture ont été transmis aux participants. Le contenu de chaque chapitre a été brièvement présenté par les auteurs présents. Les participants ont pu réagir pour apporter des compléments, des propositions d'encadrés etc.

Commentaires d'ordre général

Le livre est un ouvrage collectif dont les chapitres sont coordonnés par un pilote de chapitre qui au-delà de sa propre contribution, est en charge de réunir les contributeurs adéquats au texte principal et aux encadrés et de piloter les amendements pour prendre en compte les commentaires qui seront fait par les membres du CST conformément au CR d'octobre 2017. Le pilote assure le lien avec les coordinateurs de l'ouvrage. Un fil conducteur a été proposé par le coordinateur de l'ouvrage F Brelle, mais il sera rediscuté une fois les chapitres terminés afin d'exprimer au mieux les choix des sujets traités. L'AFD a communiqué les noms des personnes qui seront en charge, pour chaque chapitre, de réunir les commentaires des experts de l'AFD. Vatché Papazian continuera de représenter l'AFD.

Le référencement à des travaux existants (nombreux sur la représentation de l'irrigation) sera fait de manière légère par quelques références à des publications majeures (5 à 6), en fin de chapitre. Des références à des expériences sans production scientifique associée pourront être valorisées pour faire état des différents domaines d'expertise des membres du COSTEA. Le lien avec les autres chapitres sera clarifié en toute fin de rédaction de l'ensemble du livre.

Chapitre 1 : « Les multiples dimensions d'un système hydro-agricole ». Florence Malerbe / Vatché Papazian

Nuancer le propos et complexifier la vision : certains anciens projets prenant déjà en compte l'ensemble des composantes, il y a néanmoins des nouvelles approches qui se sont généralisées (paradigme de la participation, prise en compte du comportement de groupe des usagers ...). La compréhension par les interlocuteurs (société civile) de ce qui est proposé est beaucoup plus forte aujourd'hui. La mise en œuvre des politiques de développement est globalement

passée d'une approche top-down à bottom-up. L'approche économique du projet a aussi changé : de large subvention d'Etat (80-100%) sur des systèmes avec marchés encadrés, on est passé à des projets dans lesquels est recherchée une rentabilité directe, avec le remboursement des infrastructures dans le grand équilibre (même si dans certains cas, la participation directe était attendue dès les années 70-80, et plus que dans les années 2000, pour le cas du Maroc par exemple). Ce sont les motivations différentes pour l'analyse économique (découlant des positions politiques motrices des projets) qui expliquent qu'elle soit mise en œuvre de différentes manières : il sera alors utile de souligner l'importance de comprendre le contexte (politique) dans lequel se place la mise en œuvre d'une analyse économique, et ne pas dresser l'évolution chronologique de l'utilisation de l'analyse économique. L'environnement apporte encore une récente nouvelle composante

Les SAR (CACG, BRL) proposent d'illustrer cette évolution de la perception sociétale de l'irrigation par un/des encadrés : sur un projet en territoire CACG avec une coopérative où l'Etat a recouru à une médiation, sur Aquadomia (BRL).

Ce chapitre sera finalisé en dernier, pour bien s'articuler avec l'ensemble des autres chapitres.

Chapitre 2 : « Y a-t-il de bonnes politiques publiques en matière d'irrigation ? ». François Molle / Vatché Papazian

Le contenu fait l'objet d'échanges de points de vue entre François Molle, son auteur, et Vatché Papazian, le correspondant AFD, pour trouver le juste milieu entre une analyse très critique des politiques d'irrigation et une explicitation argumentée du contexte spécifique pour comprendre dans quels environnements se sont faits les choix. Cet écrit pose la question de la marge de liberté à laisser à l'auteur principal (ou pilote), dans un ouvrage qui se veut porter des réflexions au nom d'un collectif.

L'écriture est jugée assez complexe et difficile pour un lecteur lambda, mais ce sera au travail de coordination et d'édition que sera envisagée une certaine homogénéité de style. Sa longueur peut être réduite en versant dans d'autres chapitres certains paragraphes.

François Molle et Vatché Papazian s'entendent sur une nouvelle version.

Chapitre 3 - Chapitre 4 « Les politiques de développement agricole par l'irrigation intègrent-elles les spécificités des pratiques foncières et hydrauliques ? » et « Décider de l'allocation de la terre et de l'eau d'irrigation : à qui, pour quels usages et dans quelles conditions ? ». Samir El Ouamari / Mathieu Boche/CTFD

Ces deux chapitres sont distincts par la nature différente du ton qu'ils développent, et donc le resteront. Pour rappel, le chapitre 4 repose en grande mesure sur une fiche synthèse co-rédigée par l'auteur et le secrétariat du comité foncier relative au foncier et aux modèles de développement dans les zones irriguées d'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui le propos est très ouest africain mais des éléments sur le foncier en Méditerranée sont en train d'être ajoutés. Les chapitres sont quasiment finalisés mais doivent reprendre les modifications suggérées lors de la réunion sur le livre du mois de juillet et certains encadrés n'ont pas encore été réalisés en attente d'une réponse des contributeurs potentiels. Une version bonne pour un envoi aux éditeurs devrait être prête début décembre.

Chapitre 5 « Economie d'eau en irrigation ». Sami Bouarfa et François Molle / Quentin Ballin

Il est suggéré

- de bien rappeler que le tarif de l'eau a été pensé comme un instrument incitant à l'économie d'eau, bien qu'avec des résultats mitigés, surtout liés soit à l'absence de contrôles, soit à l'absence de comptage, soit à la dimension souvent informelle et individuelle de l'usage lorsqu'on est hors-réseau (sur ressource souterraine).
- La description du glissement de la « gestion de l'offre » vers la « gestion de la demande » est présentée comme trop linéaire, or il y a des réinvestissements dans les barrages à travers le monde et l'on se trouve aujourd'hui dans une combinaison des deux stratégies
- de donner quelques éléments de contexte sur la GIRE et les enjeux territoriaux, et les nécessaires arbitrages entre les différents usages ainsi que de donner quelques éléments de compréhension sur l'enjeu de produire plus (croissance démographique) avec moins d'eau.
- de mieux mettre en exergue le cas des prélèvements individuels (y compris en titre de section) dont la proportion actuelle et la tendance de développement créent une pression sur les ressources souterraines, et appellent à un besoin de politiques de régulation renforcée et effective.
- de rappeler la faible maîtrise technique de l'irrigation localisée à la parcelle et le fait que le rôle de drainage de l'irrigation est réduit avec cette technique.

L'OIEAU propose un encadré sur l'évaluation de la politique d'économies d'eaux en Tunisie (Florence Pintus). L'office du Gharb propose un encadré sur le goutte à goutte sur les réseaux collectifs et es questions afférents au drainage.

Chapitre 6 : « Quelles institutions pour mettre en œuvre les politiques publiques de développement agricole par l'irrigation ? » Jean Philippe Venot / Vatché Papazian

Jean Philippe Venot et l'AFD travaillent ensemble sur ce chapitre, une version sera envoyée sous peu.

Chapitre 7 : « De l'utilité et de l'utilisation de l'analyse économique ». Pierre Strosser / Benoit Faivre Dupaigne

Pierre Strosser travaille à une version qui sera envoyée sous peu et se coordonne avec Florence Malerbe en charge du chapitre 9.

Chapitre 8 : « La gestion des systèmes d'irrigation et sa délégation aux associations d'irrigants ». Jean Philippe Fontenelle / Alexia Hofmann

Il est suggéré :

- d'avoir, en plus de l'encadré de JM Brun sur le Cambodge, des encadrés sur les expériences haïtienne (encadré d'une interview de Charles Montes préparée par Francois Brelle / AFD (Claude Torre ? / Christian Fusillier ?), tunisienne (M. Hamdane), sénégalaise (SAED),
- d'expliciter en introduction du livre (fil rouge) le choix de consacrer ce chapitre à la gestion par les usagers, qui est l'un des différents modèles de gestion de l'irrigation, et non un modèle unique (inscrit dans un cycle de courants de pensée ayant successivement mobilisé : l'Etat, les collectivités, les usagers, le PPP, les agropoles, ...).
- d'ajouter un développement sur la perception de la valeur du service de l'eau par les usagers (eau gratuite, service de l'eau payant...),
- d'expliciter la relation de cause à effet des politiques d'ajustement structurel et du désengagement des Etats sur la transformation du modèle de gestion (les associations ayant comme premier but celui de collecter la redevance),
- de rendre compte de l'étendue du pouvoir qui a été confié aux irrigants,

Il est proposé d'écrire un encadré sur l'expérience française des ASA (Marc Polge et Jean Yves Grosclaude avec ?).

Chapitre 9 : « Les aménagements hydro-agricoles doivent-ils être rentables ? ». Florence Malerbe / Quentin Ballin

Il est suggéré :

- de parler de recouvrement des charges et de parler de rentabilité du réseau hydro-agricole uniquement pour expliquer le mauvais usage qui est fait de ce terme. Il s'agit de traiter de la question financière et non économique de la rentabilité de ces aménagements
- de mentionner les aspects de formalisation de la répartition des coûts des aménagements
- d'aborder la dimension contractuelle entre les différents acteurs (puissance publique, usagers, opérateurs...)
- de préciser la taille des différents projets évoqués

Etienne Dressayre propose que Benjamin Vennat soit relecteur de ce chapitre. Un encadré sur les projets PPP devrait être intégré dans ce chapitre.

Chapitre 10 : « La valorisation agricole des eaux usées traitées – une composante essentielle de l'économie circulaire ». Akissa Barhi / Quentin Ballin et Zacharie Mechali

Il est suggéré :

- de remonter plus en avant l'argumentaire sur le changement climatique (page 4),
- d'utiliser systématiquement planifié/non planifié (en place et lieu de formel/informel),
- de réduire la densité des chiffres dans certains paragraphes, d'aller plus loin dans la promotion de solutions de complément au développement des réseaux (voir expérience SCP, pour un encadré ?), et dans la qualification de la demande,
- d'évoquer la question du modèle économique de la réutilisation d'eaux usées traitées (combien ça coûte, comment on finance et qui paie ?) et sa comparaison à celui de la filière classique (on empile les process, coûteux et à la fin c'est l'utilisateur AEP qui paie).

Chapitre 11 : « Agroécologie et irrigation ». Olivier Gilard et Anne-Sixtine Vialle / Dominique Rollin

Il est suggéré de :

- donner une dimension prospective à ce chapitre,
- Identifier les raisons de l'absence de pratiques agroécologiques dans beaucoup de systèmes irrigués et ce qui bloque leur développement, notamment en revenant sur les moteurs de l'agroécologie en pluvial,
- discuter du besoin d'introduire plus de pratiques agroécologiques en systèmes irrigués, mais aussi celui de reconnaître et qualifier des pratiques existantes en systèmes irrigués relevant de principes agroécologiques, afin qu'elles aient une visibilité par les politiques (un encadré sur les oasis par Akica Bahri),
- révéler la double transition agroécologique qui nécessite un accompagnement : d'une part la « transition politique » et d'autre part le changement d'échelle, et également révéler l'importance que l'agroécologie prend dans les conditionnalités des projets d'irrigation.

Frédéric Apollin propose d'apporter une contribution d'AVSF au texte actuel pour mieux tenir compte des produits de l'atelier COSTEA tenu sur le sujet.

Suites

Il est demandé aux pilotes de chapitres de reprendre leurs écrits, en 1) mobilisant les autres contributeurs (déjà identifiés ou qui se manifestent suite au CST), 2) tenant compte des apports du CST, 3) opérant les choix adéquats pour la cohérence interne du chapitre et la bonne intégration du chapitre avec les autres chapitres, pour le 23 novembre, afin d'organiser un échange avec l'éditeur en décembre 2018 / janvier 2019, sur la base d'une nouvelle version de l'ensemble des chapitres (incluant encadrés). Chaque chapitre ne devra pas dépasser, à terme, 5000 mots.

La rubrique [LIVRE de l'espace de collaboration des membres du COSTEA](#) renvoie vers la DROPBOX qui contient les chapitres dans les versions les plus à jour transmises par les pilotes. Une information sera diffusée au réseau COSTEA via le prochain bulletin.

4. Information sur l'avancement de la réflexion sur les chantiers Foncier en Méditerranée et Asie du Sud Est

(voir le support de présentation – diapos 71 à 73)

Foncier en Méditerranée

Le CST valide la proposition qui émane de la réunion tenue le 08 Octobre 2018 à Nogent sur Marne, de tenir un atelier multi-acteurs au printemps 2019, probablement au Maroc, où l'ENA-Meknès est prête à accueillir. La préparation de cet atelier avec le CTFD, devrait permettre de se mettre d'accord sur les questions à traiter, les travaux à discuter, et qui pourraient faire l'objet de présentations à l'atelier. L'objectif de l'atelier serait de faire se confronter des analyses de la recherche, des positions d'ONG/OP, des expériences opérationnelles, telles que l'avaient fait avec succès les journées foncier de mai 2017. Le processus à suivre consiste en l'écriture de termes de références d'un tel atelier pour dresser les pistes à discuter, une version provisoire d'un programme, une liste d'invités potentiels (**responsable : Samir El Ouaamari, expert en appui au STP, en lien avec Mathieu Boche et le CTFD ; échéance pour leur finalisation : fin décembre**).

L'organisation de cet atelier est à disjoindre du processus de reprise et finalisation du rapport COSTEA 1 d'Hichem Amichi, qui a été discuté discutée lors de la réunion qui s'est tenue le 08 Octobre 2018 à Nogent sur Marne. Néanmoins, les experts mobilisés pour la relecture de ce rapport sont intéressés à participer à l'organisation de l'atelier et seront mobilisés dans l'écriture des TDR de l'atelier.

Foncier en Asie du Sud Est

Le CST est informé de l'écriture (en cours) de termes de références pour une étude sur la manière dont les problématiques foncières ont été prises en compte dans des opérations irrigation, et qui viserait à 1) établir une grille d'analyse testée sur deux pays, le Cambodge et la Birmanie (terrains objets d'opérations financées par l'AFD) ; 2) consolider/stabiliser cette grille et élargir le champ géographique de l'étude lors d'un atelier de restitution.

Il n'est pas certain qu'il y ait une problématique régionale sur cette question, si ce n'est qu'il y a une pression très forte de par l'urbanisation galopante. L'OIEAU a eu des projets au Cambodge (2) et un au Vietnam et se propose d'aider à contextualiser / problématiser.

5. Information sur les activités de consolidation des réseaux régionaux

Plusieurs évènements COSTEA sont programmés pour 2019 : ateliers Bas-fonds et Foncier Méditerranée, rencontre annuelle des SAGI. Le STP a identifié quelques évènements d'envergure internationale dans lesquels le COSTEA pourrait participer.

A ceux identifiés dans la présentation, sont ajoutés 2 évènements (en italique) :

- *17-20/10/2018 : RIOB, Séville, avec une table ronde sur les infrastructures et les solutions basées sur la nature*
- 12/2018 : Greater Mekong Forum
- 12/2019 : Greater Mekong Forum
- 07/2020 : Singapore International Water Week
- *2020 : le Maroc (ANAFIDE) pourrait organiser la conférence régionale africaine de l'ICID*
- 03/2021 : Forum Mondial de l'Eau à Dakar